

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/09/2018

Présents : Mesdames LE BRETON GUENEGO. MALVILLE. MM. BERTIN. KERRAND. KNUCHEL. LE MONNIER-LE PAGE. LE PAGE. MAGREX. SAYER. SERAZIN. TIDU.

Absents : Mme DUPUIS. (excusée)

M. MAGREX a été nommé secrétaire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 24 septembre 2018

Mme DUPUIS donne procuration à M. TIDU.

2018-09-01 Création d'un emploi permanent d'Adjoint territorial du patrimoine / Augmentation de la durée hebdomadaire de l'Adjoint Administratif

M. Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. Le Maire indique que suite à la nouvelle organisation de la bibliothèque/médiathèque (dorénavant municipale suite à l'arrêt de l'Association Toularréli), il est nécessaire de créer un emploi permanent.

Il indique également que suite à un surcroît de travail au service administratif de la Mairie, il est nécessaire d'augmenter de 4 heures la durée hebdomadaire à compter du 1^{er} octobre 2018.

Le Conseil Municipal décide, après accord du Comité Technique Paritaire Départemental de :

- créer un emploi relevant du grade d'Adjoint Territorial du Patrimoine, à raison de 10 heures hebdomadaires ;
- modifier l'emploi relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial 2^{ème} classe, à raison de 35 heures hebdomadaires (au lieu de 31 heures) ;

2018-09-02 Résultat appel d'offres lots 2 et 4 / Aménagement d'une classe, de sanitaires et d'un préau - Ecole

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de l'appel d'offres relatif aux lots 2 et 4 pour l'aménagement d'une classe, de sanitaires et d'un préau à l'école « Les Petits apprentis ». Après avoir relancer une consultation, les entreprises retenues par la Commission sont : (prix en € T.T.C.)

- lot n° 2 Gros œuvre – Démolitions -VRD : Entreprise Bocher – Larré pour un montant de 31 508,25

- lot n° 4 Etanchéité - Couverture : Entreprise Boussicaud – Plescop pour un montant de 17 660,86

Le Conseil Municipal accepte la décision prise par la Commission et autorise M. Le Maire à signer les marchés.

2018-09-03 Versement subvention au COSI

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur la subvention versée au COSI (Comité d'Œuvres Sociales Intercommunal).

Le Conseil municipal décide d'accorder une subvention de 216 € (9 agents x 24 €).

2018-09-04 Décision modificative budgétaire n° 1 (Budget Commune)

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'apporter les modifications suivantes au Budget Commune :

▪ **Dépenses d'investissement** :

- c/2135	Agencement Aménagement	+ 8 500 €
- c/ 2313	Travaux de bâtiments	- 8 500 €

2018-09-05 Animaux errants / Convention avec la SACPA de Ploeren

Le Conseil Municipal autorise M. Le Maire à signer une convention avec le centre animalier de Ploeren (SACPA) relative à la gestion et à la capture d'animaux domestiques errants sur la voie publique. Le coût annuel de la prestation s'élève à 822,34 € H.T.

2018-09-06 Garderie périscolaire / paiement par chèques CESU

Suite à des demandes de familles, le Conseil Municipal accepte les Chèques Emplois Services Universel (CESU), comme moyen de paiement des prestations de la garderie périscolaire. Il autorise M. Le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à la demande d'affiliation auprès du centre de remboursement du CESU et à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de ce système de paiement.